

Soutien à la vie associative

Le service vie associative propose un soutien et un accompagnement des associations dans leurs démarches par de nombreuses actions : subventions, formations, soutien communication, prêt de matériel ...

Subventions

La municipalité peut apporter un soutien financier aux associations locales dans la mise en œuvre de leurs projets. L'examen des dossiers repose sur plusieurs critères et une étude attentive de la trésorerie de l'association est effectuée.

Les dossiers peuvent être téléchargés et **doivent être retournés au plus tard le 6 octobre 2023 auprès du service vie associative**. L'instruction et le passage en commission ont lieu en octobre et novembre, pour un vote des subventions lors du conseil de décembre.

- > [Télécharger le dossier de demande de subvention](#)
- > [Télécharger la notice pour vous aider à remplir votre dossier](#)

Mise à disposition de locaux et de personnel

Réserver une salle

Vous souhaitez organiser votre Assemblée générale ou un événement grand public ?

Chaque association de la commune a la possibilité de réserver une salle municipale, dont la capacité

varie en fonction du type d'événement.

[Remplir le formulaire pour transmettre votre demande.](#)

Photocopies

Le service vie associative vous apporte un soutien logistique en réalisant les photocopies dont votre association peut avoir besoin (documents en lien avec votre assemblée générale, flyers relatifs à un événement...)

Soutien communication

Afin de permettre aux associations de communiquer au mieux sur leurs activités et leurs événements, la commune met à leur disposition différents supports : magazine municipal, site Internet, page Facebook, panneau lumineux, panneaux d'affichage libre.

N'hésitez pas à transmettre vos informations (textes + visuels haute définition) au service vie associative.

Prêt de matériel et outils pratiques

La commune peut mettre à disposition (moyennant un chèque de caution de 100 euros à l'ordre du trésor public) du matériel pour les festivités organisées par les associations chaponnoises.

Exemple de matériel en prêt :

- > Barnum
- > Podium
- > Chaises
- > Tables
- > Bancs
- > Grilles d'exposition
- > Barrières de sécurité

Pour bénéficier du matériel, les associations doivent envoyer une demande au service vie associative en indiquant le type de manifestation, son lieu et sa date ainsi que le matériel souhaité. Les demandes doivent être transmises **au moins 3 semaines à l'avance ou dès que leurs besoins sont connus**. Il est préférable de réserver longtemps à l'avance pour les mois d'avril mai et juin, très festif.

Prêt de matériel entre associations

Un répertoire des moyens partagés permet aux associations de pouvoir se prêter ou se louer le matériel qu'elles possèdent.

Organiser un événement

Pour aider les associations à programmer leurs événements, le service vie associative tient à jour un planning qui vous permet de connaître les manifestations prévues dans le courant de l'année.

Ce document indicatif est disponible auprès du service vie Associative et vous permet ainsi de réserver une salle ou du matériel.



Plus d'infos : 04 78 16 00 56 ou v.badoil@mairie-chaponost.fr

Pour toutes vos démarches, contactez le service vie associative :



Mairie de Chaponost
5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost
Valérie Badoil
Tél. 04 78 16 00 56
v.badoil@mairie-chaponost.fr

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS